

Jardins Citoyens

Communauté urbaine de Lyon - CAUE du Rhône - le passe-jardins



De multiples formes de jardins

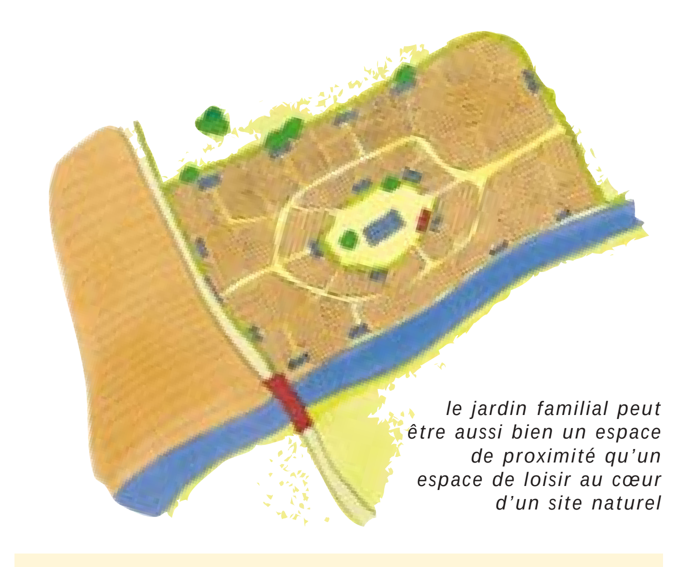
Les jardins familiaux traditionnels

Objectifs : création d'un espace de loisirs et de convivialité dans des sites aux localisations très variées.

Les jardins familiaux traditionnels avec leur parcelle individuelle et leur abri concernent un large public et comprennent des actifs, des chômeurs, ou des retraités. Le mode de recrutement reste assez variable. Les conditions les plus fréquemment rencontrées sont :

- habiter dans la commune
- habiter en immeuble ou en maison individuelle sans jardin
- avoir plusieurs enfants ou être retraité ou chômeur
- avec ou sans condition de revenus

Certains jardins présentent parfois peu de mixité sociale dans la population qui le compose. Or ce type de situation renforce l'enfermement du jardin sur lui-même et ne permet pas au jardin d'exprimer toutes ses potentialités sociales. Une mixité de jardiniers est gage d'une meilleure intégration et adaptation sociale pour les publics en difficulté. Il convient donc de maintenir un équilibre constant dans les conditions d'accès et recrutement.



le jardin familial peut être aussi bien un espace de proximité qu'un espace de loisir au cœur d'un site naturel

à contacter :

Le jardin du cheminot
23 rue Yves Toudic
75481 Paris cedex 10
www. le-jardin-du-cheminot.asso.fr
mail : jardinot@club-internet.fr
Tél.: 01 42 08 78 22
Fax : 01 42 45 48 54

Fédération nationale des
Jardins Familiaux
11 rue Duprez
75014 Paris
www. jardins-familiaux.asso.fr
Tél.: 01 45 40 40 45
Fax : 01 45 40 78 90

Les jardins pédagogiques

Objectifs : les jardins pédagogiques constituent un lieu favorable à la découverte de la nature et l'expérimentation du jardinage par les enfants.
Le jardin permet de développer de nombreux potentiels éducatifs. Il s'agit entre autre de promouvoir des objectifs comportementaux, des objectifs méthodologiques et des objectifs cognitifs.

Le jardin est un outil pour :
- développer la sensibilité des enfants à la fragilité des équilibres naturels et sur le travail d'autrui tout en les responsabilisant
- éveiller les sens des enfants pour interagir avec la nature.
- leur faire découvrir la chaîne alimentaire, la sensibilité d'un milieu naturel et les cycles naturels

Le jardinage développe le savoir-faire des enfants en les impliquant dans des travaux manuels et techniques. Cet apprentissage des gestes du jardinier peut en être également l'occasion d'expérimentations. Enfin il permet aux enfants de concrétiser des connaissances scientifiques en mathématiques, physique, sciences de la vie et de la terre… Une co-formation est organisée, une fois par an, par la Mission écologie du Grand Lyon et le passe-jardins, pour réaliser un jardin pédagogique.
De nombreux documents pédagogiques existent pour accompagner l'éducateur (exemple : guide pratique d'éducation à l'environnement "monter son projet" et le Jardin des possibles du réseau École et Nature).
De plus, il existe un Plan National d'Éducation à l'Environnement réalisé par le Collectif Français.

le jardin pédagogique naît de la symbiose entre jardin familial et école



à contacter :

Réseau Ecole et Nature
Espace République
20 rue de la République
34000 Montpellier
www.ecole-et-nature.org
Tél. : 04 67 06 18 70
Fax : 04 67 92 02 58
mail : info@ecole-et-nature.org

Collectif Français d'Éducation à l'Environnement (CFEE)
Espace République
20 rue de la République
34000 Montpellier
www.planetere.org

Fiches jardinons à l'école (GNIS)
44, rue du Louvre 75001 Paris
Tél : 01 42 33 51 12

De multiples formes de jardins

Les jardins familiaux à développement social

Objectifs : redynamiser la vie collective et/ou associative de quartier d'habitat social en difficulté.

Le jardin vise à élargir la notion d'habitat vers l'extérieur. En effet les habitants des cités sont généralement satisfaits de l'intérieur de leur logement, mais dénoncent la qualité des espaces communs et des espaces extérieurs. Les quartiers où le vandalisme et l'insécurité sont importants, peuvent faire l'objet de la création d'un groupe de jardins. En effet, ils contribuent à requalifier et réapproprier les espaces extérieurs. La convivialité et les échanges prennent rapidement le dessus. Même si le jardin contribue à améliorer la qualité de vie à travers l'autoproduction et la culture pour soi, la production est surtout l'occasion de dons et d'échanges, et permet également d'organiser des festivités autour du jardin.
Ce type de jardins dont le statut est associatif, nécessite la présence d'un animateur (cf. cahier des charge) pour réguler les relations du jardin

à contacter :

Jardins d'aujourd'hui
42 rue Waldech Rousseau
33220 Sainte-Foy-la-Grande
Tél. : 05.54.46.04.37

Le mat Drôme
4 allée Séverine
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.11.34

la proximité entre jardin et habitat est essentiel pour le bon fonctionnement du lieu



Les jardins communautaires

Objectifs : appropriation et embellissement de la commune par un groupe d'habitants.

La référence dans ce domaine semble être les jardins new-yorkais des Green Guérillas ou les jardins communautaires québécois. Le principe de culture du jardin est réduit à quelques mètres carrés de terre en milieu urbain, ouverts aux habitants du quartier. Ils permettent à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective en apportant sa contribution pour la culture et l'entretien du jardin communautaire.
En France à Meylan, un groupe d'habitants a établi des liens étroits avec la commune pour développer en collaboration avec les services techniques, d'autres modes d'embellissement et d'appropriation de l'espace public que ceux pratiqués traditionnellement. Il s'agit de permettre aux habitants d'intervenir sur les plantations, le choix des espèces florales, potagères, utilisées pour l'aménagement des espaces publics.

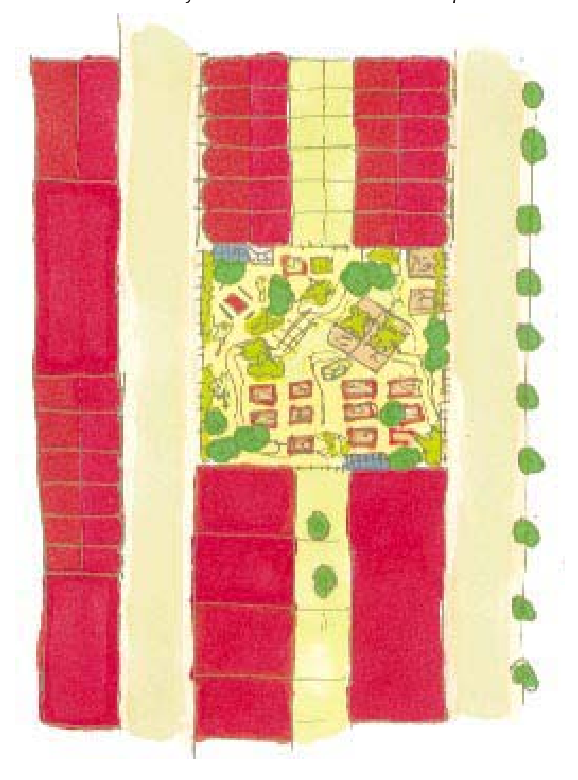
à contacter :

Green Guerillas
625 broadway, 9 th floor
New-York, NY 10012
Etats-Unis
Tél. : 212.674.8124
mail : info@greenguerillas.org
web : www.greenguerillas.org

AJONC
13 rue Montaigne 59000 Lille
Tél. : 03 28 55 03 30

Le secret d'Irénée
4 rue St Irénée 69005 Lyon

le jardin communautaire est un lieu d'expression de la citoyenneté des habitants du quartier



De multiples formes de jardins

Les jardins collectifs d'insertion sociale

Objectifs : il s'agit de redynamiser les personnes en difficulté et en demande d'insertion.

Le public se compose généralement de Rmistes sans activité, de retraités et de chômeurs de longue durée marginalisés de toute vie sociale.
Le jardin permet d'agir favorablement sur la perte d'identité de ces personnes compte tenu des difficultés qu'elles présentent (troubles du comportement social, difficultés psychologiques, handicap culturel). A travers sa dimension symbolique, le jardin permet le travail du regard des autres sur ce public en difficulté La symbolique de la production, l'assiduité du travail et l'atmosphère de convivialité permettent à ces personnes de découvrir leurs capacités tout en les sortant de l'isolement et de retrouver leur identité. La mise en place de ce type de jardin nécessite d'une part que celui-ci soit localisé dans un secteur habité et animé, et d'autre part qu'intervienne un animateur spécifiquement formé aux techniques de jardinage.

le jardin doit se situer au cœur de la vie sociale





à contacter :

Pause-jardin
rue Emile Vial
69500 Bron
Tél. : 04 78 00 22 59
Fax : 04 78 00 22 95
mail : pjardins@club-internet.fr

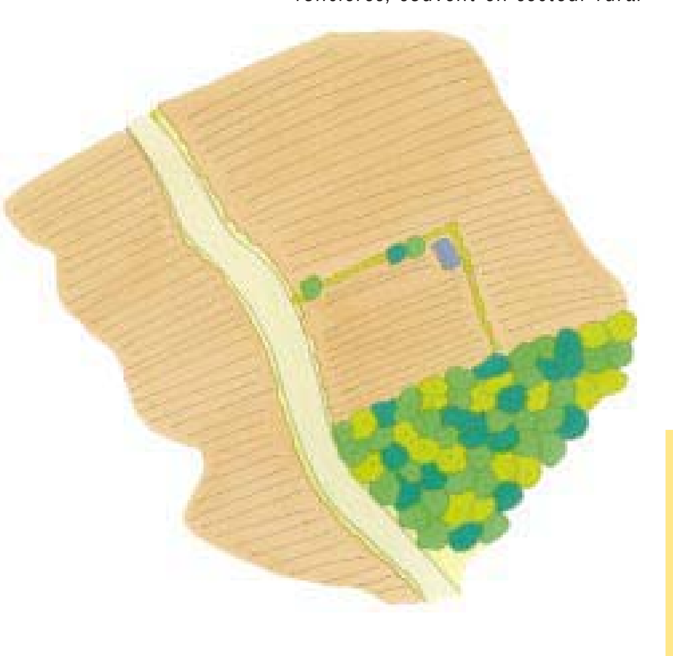
Jardins d'AME.L.I.E.
9 bis Avenue Charles de Gaulle
13120 Gardanne
Tél. : 04 42 65 98 58
Fax : 04 42 65 93 86

Les jardins collectifs

Objectifs : offrir une activité associative d'échange et de travail en groupe autour de l'activité de jardinage

Ce mode de jardinage n'est pas réservé à un public en difficulté. Il correspond à une activité associative comme une autre. Chaque membre peut ainsi trouver dans cette activité beaucoup de convivialité, de partage et de travail en groupe. Elle permet aux adhérents d'obtenir des légumes frais pour l'année moyennant une cotisation et des permanences sur les jardins pour aider aux travaux d'entretien, aux plantations et aux récoltes. Il est fréquent de trouver au sein de ces jardins, un maraîcher professionnel assurant le suivi de l'exploitation et les travaux journaliers.

les jardins collectifs s'implantent au gré des opportunités foncières, souvent en secteur rural



à contacter :

Association "Le MAT"
Hameau du Viel Audon
07120 Balazuc
Tél. : 04 75 37 73 80
Fax : 04 75 37 77 90
mail : vielaudon@free.fr

Côté Jardin
31, rue Gervais Bussière
69100 Villeurbanne

De multiples formes de jardins

Le maraîchage d'insertion par l'économie solidaire

Objectifs : il s'agit principalement de former un public en difficulté aux techniques et méthodes du maraîchage afin d'obtenir par une formation, une réinsertion professionnelle.

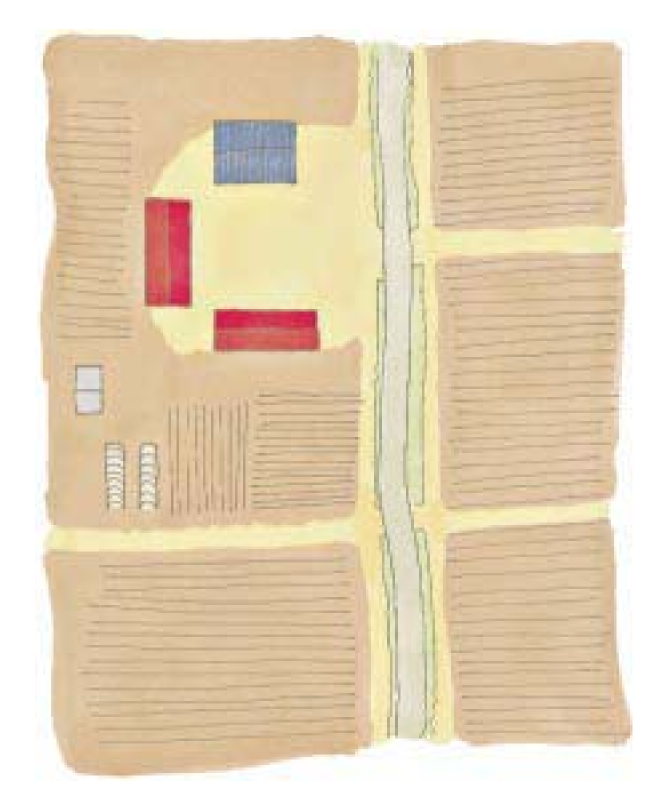
Cette action doit être menée dans un contexte économique particulier puisqu'il ne doit pas faire concurrence aux maraîchers professionnels. La réinsertion du public encadré doit passer par une amélioration de la confiance en soi et l'apprentissage de techniques professionnalisantes. La vente des produits contribue à valoriser leur travail.
Ce type de jardin se démarque par la production généralement biologique et par la commercialisation de ces produits. Celle-ci passe généralement par un réseau d'adhérents (100 à 300 personnes pour 10 à 15 jardiniers) qui, moyennant participation, bénéficie d'un panier hebdomadaire de légumes.

à contacter :

Potager de la Cressonnière
A.D.N Services
9 rue Loucheur
69009 Lyon
Tél. : 04 78 47 78 37

Réseau des Jardins de Cocagne
2, grande rue
25220 Chalezeule
Tél. : 03.81.21.21.10
Fax : 03.81.47.42.58
www.reseaucocagne.asso.fr

dans le cas du maraîchage d'insertion, l'équilibre de l'opération et la formation des jardiniers priment sur la localisation du jardin



Autres informations sur le jardinage

à contacter :

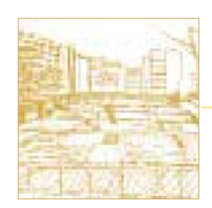
Terre vivante
Domaine de Raud
38710 Mens
Tél. : 04.76.34.80.80
Fax : 04.76.34.84.02
www.terrevivante.org
mail : terrevivante@wanadoo.fr

Conseil "jardins citoyens"

Mission écologie - Grand Lyon
20 rue du lac 69003 Lyon
Tél. : 04. 78 63 46 73
Fax : 04 78 14 39 80

C.A.U.E. du Rhône
6 bis Quai St Vincent
69283 Lyon cedex 01
Tél. : 04 72 07 44 55
Fax: 04 72 07 44 59

le passe-jardins
131, rue Challemel-Lacour
69008 Lyon
Tél. : 04 78 00 22 59
Fax : 04 78 00 22 95



La méthodologie de projet

Définition d'un projet

Il est nécessaire en premier lieu, d'établir les objectifs du projet, à savoir le public ciblé et/ou le type d'aménagement souhaité, afin de déterminer quel type de jardin est le mieux approprié. En effet, le jardin peut être envisagé comme un outil d'insertion, comme un outil d'aménagement et de gestion de l'espace, comme une forme de loisirs… La définition des différents principes du jardin induira donc des choix, par exemple :

- un jardin collectif d'insertion nécessite un terrain en proximité des centres de vie, à 500 m maximum du lieu d'habitation du public en réinsertion pour lui permettre de jouer pleinement son rôle
- un espace naturel plus ou moins isolé ne sera pas adapté

Différentes formes de gestion des jardins sont :

- Gestion communale par les services espaces verts ou insertion
- Gestion associative loi 1901
- Comité local de quartier
- Centres sociaux
- Conventionnement office HLM
- Comité d'entreprise

Etude de faisabilité

- faisabilité foncière, recherche auprès des différentes sources d'informations des disponibilités de terrains au regard des critères fixés préalablement
- première évaluation du public concerné par le projet (situation, nombre…)
- évaluation des besoins éventuels en encadrement et de leurs coûts
- identification et quantification des besoins en matériels et en aménagement avec évaluation des coûts en fonction des terrains
- évaluation des financements possibles en fonction du type de projet

à noter :
Tout engagement des partenaires doit faire l'objet d'un document écrit, ne vous contentez jamais d'un engagement oral. Par ailleurs, assurez-vous que l'ensemble des responsables techniques et des élus sont bien informés et en accord avec votre démarche.

Mise en œuvre du projet

concertation avec les différents partenaires

Négociation et clarification des objectifs et apports de chacun. Gestion des éventuels conflits d'intérêt ou des conflits liés aux différences de savoir-faire.

La disponibilité foncière et les financements doivent être clairement établis avec les partenaires avant tout travail avec le public concerné pour ne pas engendrer de déception ou de démotivation suite à des retards. En revanche, il est indispensable de définir les programmes et la qualité de l'aménagement avec les représentants des jardiniers.

La méthodologie de projet

participation du public concerné

La recherche de public peut se faire grâce à l'utilisation de moyens de communication tels que les journaux locaux. L'organisation de réunions publiques permet de mobiliser les jardiniers potentiels et éventuellement de faire connaître le projet à l'ensemble des habitants du quartier.

Le groupe concerné par le jardin devra être structuré et posséder un support juridique, de même qu'une organisation interne spécifique (désignation de responsables). Il peut dépendre d'une structure particulière comme un centre social, ou être constitué en association « loi 1901 ».

définition du programme d'aménagement et de travail

L'investissement des futurs jardiniers dans la réalisation du jardin permet une meilleure appropriation du site. En outre, leur participation à certains travaux permet une réduction importante des coûts (assemblage des abris, préparation des tranchées d'adduction en eau, installation de la clôture ...). Ce type d'intervention dépend d'une part du public concerné, et d'autre part de l'encadrement éventuel dont peuvent bénéficier les jardiniers (services techniques, éducateurs...).

Pour plus d'information :

Le jardin dans tous ses états
correspondant national :
Chantier Nature
76 Place Cormontaigne
59000 Lille
Tél. : 03 20 17 19 77
Fax : 03 20 17 11 70
http://www.jardinons.com

correspondant régional Rhône-Alpes :
le passe-jardins
131, rue Challemel-Lacour
69008 Lyon
Tél. : 04 78 00 22 59
Fax : 04 78 00 22 95
mail : pjardins@club-internet.fr

La recherche d'un terrain

La recherche de terrain doit répondre aux objectifs fixés dans le cadre du projet de jardin. En effet sa localisation peut être déterminante pour son rôle, par exemple, la situation à proximité des centres de vie.

Les collectivités territoriales ont généralement plus facilement accès à cette connaissance foncière puisqu'elles possèdent des services chargés du patrimoine et du foncier.
En revanche les associations ou les porteurs de projet qui sont de simples citoyens ont beaucoup plus de mal à obtenir les informations. Pour trouver un terrain, il est parfois plus rapide de s'orienter vers une démarche de prospection sur place, permettant d'accéder à l'information détenue par les habitants ou le réseau associatif local. Cette démarche nécessite par ailleurs de consulter un certain nombre de documents d'urbanisme présentés ci-dessous. Il est également possible de s'adresser à différents organismes ou institutions qui répondront dans des délais plus ou moins longs.

La mobilisation de partenaires institutionnels (notamment les communes) et leur investissements dans le projet permet d'accélérer considérablement ce type de démarche.

Les sources institutionnelles d'informations foncières sont assez variables d'une région à l'autre, mais d'une manière générale on retrouve les organismes suivants :

- les communes qui dans la majorité des cas ont compétence en matière d'urbanisme
- les directions départementales de l'équipement (D.D.E.)
- les établissements publics d'aménagement
- les SAFER qui ont pour vocation à acquérir les terrains en domaine agricole pour le compte des collectivités, et qui peuvent par conséquent, avoir connaissance des différentes opportunités foncières (en zone P.L.U., NC & ND)
- les chambres d'agriculture qui possèdent une bonne connaissance du milieu rural et qui sont susceptibles de collaborer dans la recherche de terrains ou de propriétaires prêts à céder ou à louer
- Les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.)
- Les notaires



Les documents d'urbanisme

Le cadastre renseigne sur l'état du foncier de la commune. Il repère au sein de la matrice cadastrale, les différentes parcelles, leur état (construction et occupation du sol), le nom du propriétaire. Ces informations sont disponibles dans chaque mairie et au bureau du cadastre de chaque département (cité administrative d'état).



Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Le Plan Local d'Urbanisme est constitué de plusieurs documents :

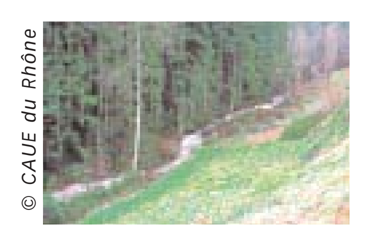
➡ Le rapport de présentation présente une analyse du territoire concerné. Il exprime les choix politiques de préservation, de gestion, et de développement du territoire, justifiant les règles décrites dans le dossier de règlement.



➡ Les plan de zonage découpent le territoire en fonction de son urbanisation actuelle et de sa vocation future. A chaque zone s'appliquent des règles très spécifiques de surface, hauteur, emprise et construction...

➡ Tout terrain est intégré dans un zonage. Tout ouvrage, toute construction de tout type ou toute transformation du mode d'occupation du sol (abris de jardins) doivent être en cohérence avec le règlement de la zone.

Les principaux zonages du Plan Local d'Urbanisme sont :



Les zones ND

préservées de toutes constructions en raison de leurs intérêts écologiques et/ou paysagères.



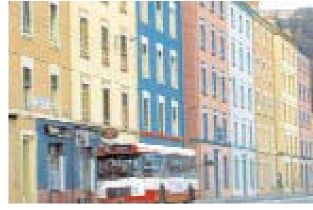
Les zones NC & NB

à caractère agricole.



Les zones NA

naturelles destinées à l'urbanisation future.

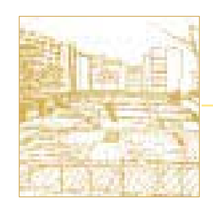


Les zones U

déjà urbanisées. Elles sont organisées en sous secteurs en fonction de leurs caractéristiques.

Dans les secteurs faiblement urbanisés, il existe des communes qui ne sont pas dotées d'un P.L.U. Dans ce cas c'est le Code de l'urbanisme qui s'applique, ainsi que d'autres dispositifs tels que les MARNU. Les informations sont disponibles auprès de la D.D.E.

MARNU : Modalités d'Application du RNU
RNU : Règlement National d'Urbanisme



L'étude financière

L'étude financière doit distinguer deux grands types de frais : les montants nécessaires pour l'investissement et ceux correspondant au fonctionnement. De la même manière, les subventions seront versées pour l'un ou l'autre des deux postes, rarement pour les deux.

Ressources

en investissement

Le bilan financier doit faire apparaître le montant des différents postes pris en charge spécifiquement par certains partenaires à travers :

- des subventions directes pour des travaux clairement identifiés
- la réalisation en interne de certains travaux

La majorité des aides au financement est versée en fonction du montant global des travaux. Elle devra donc apparaître au même titre que les éventuels emprunts contractés pour réaliser le projet.

en fonctionnement

Certaines subventions de fonctionnement, beaucoup plus rares qu'en investissement viennent alimenter le budget sous forme de financement d'une quote-part des coûts réels de fonctionnement, ou par la prise en charge d'un poste donné (ex. : la rémunération de l'animateur).

D'autre part, les cotisations des jardiniers permettent dans certains cas de couvrir ces frais et de constituer une provision pour les futurs investissements en renouvellement de matériel ou en entretien. Si elles ne couvrent pas les frais, elles y participent.

Le plan de financement établira les différentes échéances pour les remboursements de la dette et l'amortissement du matériel sur une période adaptée. Il s'agit là d'un véritable plan de financement à moyen ou long terme.

Les aides à la création dépendent principalement du type de jardin créé :

- Les financements communaux dépendent essentiellement de la politique menée dans ce domaine
- La D.I.R.E.N. aide de façon exceptionnelle les projets pilotes
- La D.D.E. en relation avec la sous-préfecture à la ville peut apporter une aide substantielle dans les quartiers classés en G.P.V. (Grand Projet de Ville)
- D'autres fondations sont susceptibles d'apporter une aide : fondations Vivendi, Nature & Découverte, Ushuaïa, de France...

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ressources					
•Investissement/amortissement	-	-	-	-	-
•Fonctionnement	-	-	-	-	-
Dépenses					
•Investissement/amortissement	-	-	-	-	-
•Fonctionnement	-	-	-	-	-

L'étude financière

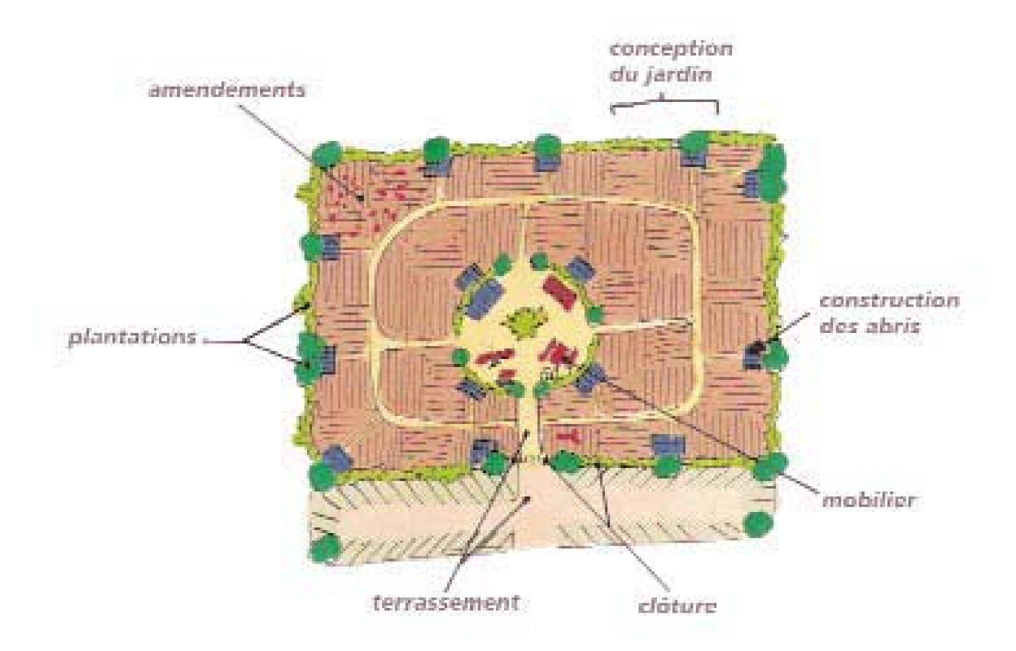
Dépenses

en investissement

L'étude financière doit comprendre le coût de l'ensemble des matériels nécessaires à l'aménagement du site :

- l'alimentation en eau : investissement raccordement au réseau, récupération d'eaux pluviales ...
- la construction d'abris (couverture, murs, dalles béton, ouvertures…)
- les clôtures
- les plantations
- les amendements et divers apports en terre et matériaux (sable, gravier …)
- les matériels divers de jardinage
- le mobilier éventuel
- le terrassement
- les honoraires d'un éventuel cabinet d'étude

Elle doit intégrer les coûts de main d'œuvre et d'intervention d'une entreprise spécialisée pour la préparation du terrain, l'installation des clôtures, l'adduction d'eau, les plantations si besoin est.



en fonctionnement

- engrais et amendements
- graines et autres plants
- consommation d'eau
- entretien des clôtures et bâtiments
- renouvellement des outils collectifs
- renouvellement des plantations ornementales
- amortissement des différentes installations
- remboursement des emprunts
- paiement des frais financiers liés aux éventuels emprunts
- location du terrain
- assurances

Le dossier de demande de subvention

Dossier administratif



Présentation des porteurs de projet : (expérience personnelle, formations, motivations, rôle de chacun ...)

Présentation du projet : (description de la nature du projet, de la forme juridique et de ses objectifs, spécificité, description de la demande et de l'intérêt du projet ...)

Convention avec les différents partenaires, notamment les communes (approbation du conseil municipal)

Acte de propriété et convention de mise à disposition du terrain (ou un engagement écrit), avec la durée minimale et les conditions de renouvellement :

- 10 ans minimum pour les jardins familiaux
- de 2 à 3 ans pour des jardins d'insertion

Extrait du règlement d'urbanisme

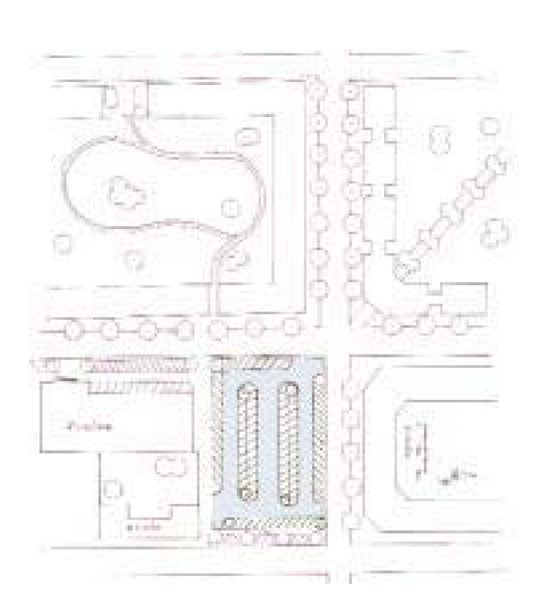
Etude de faisabilité avec estimation financière et plan de financement

Pièces techniques

Plan de situation a 1/5000°

• la localisation du terrain dans la commune ; on utilise un plan d'orientation routier ou un plan municipal





Etat des lieux 1/500°

- la présentation du site avant l'aménagement (photos, photo aérienne…)
- le plan avec infrastructures et équipements environnants



Plan d'aménagement détaillé





Document descriptif de l'insertion de cet aménagement dans le quartier :

- les photos du site, les schémas ou plans présentant l'insertion paysagère et leurs relations avec les différents espaces publics

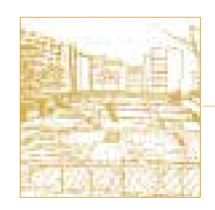
Plan de masse au 1/500° pour :

- les voies et réseaux
- les parcelles (individuelles ou collectives)
- les plantations
- les parkings



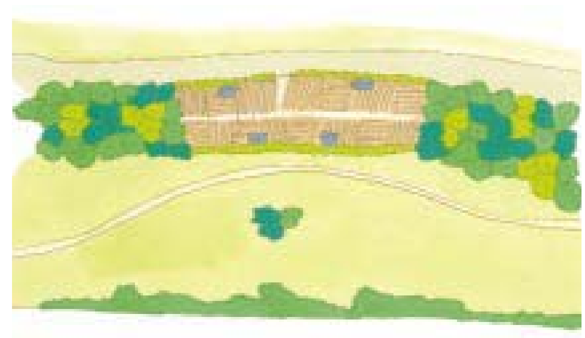
Plan des abris au 1/50°

Schéma de détail permettant de mettre en évidence les spécificités du jardin
(exemple : la récupération des eaux pluviales, utilisation de l'énergie solaire)



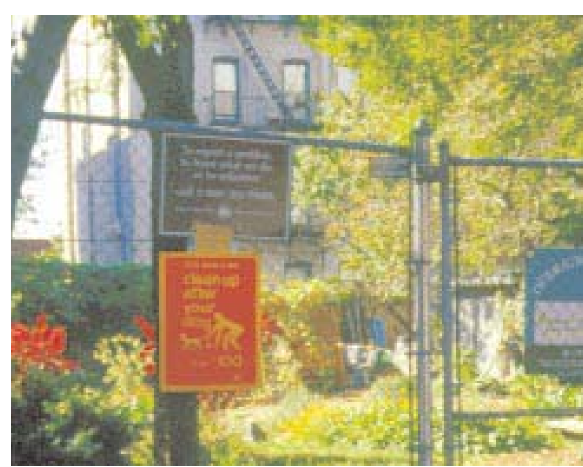
L'aménagement du jardin

L'aménagement du jardin doit être conçu afin de favoriser la convivialité au sein même du jardin, mais aussi avec son environnement.
Ainsi les jardins ne sont-il pas traditionnellement des espaces clos réservés aux seuls jardiniers et à leurs familles. Or, depuis quelques années, la conception de nouveaux jardins s'oriente vers une ouverture de ces espaces en direction du public et vers la multiplication d'espaces mixtes parcs-jardins familiaux. L'ouverture des jardins est très répandue dans les pays anglo-saxons, germaniques ou nordiques. Ainsi, la notion de propriété n'est pas la même, les espaces publics sont appropriés sans complexe ni conflit par les habitants.



jardins familiaux en bordure d'un parc public

En revanche les jardins adhérents à l'organisation des Green Guérillas (New-York) sont clos, mais ils sont ouverts par principe aux habitants ou à toute autre personne, dès qu'un jardinier se trouve dans le jardin ou à des horaires fixes indiqués à l'entrée du jardin.



Garden of Union, Brooklyn - © C. Hustache

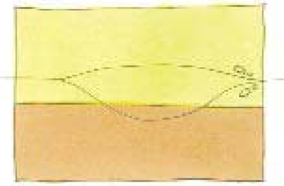
Ce qui protège les jardins des vols et des dégradations, ce n'est pas sa clôture, mais la manière dont ils s'insèrent dans leur environnement. L'échange et le respect mutuel entre les jardiniers et les habitants du quartier sont les meilleurs garants de cette préservation. Plus de personnes sont impliquées, plus le jardin est respecté et plus il est considéré comme un espace vert communautaire et collectif.
Il est donc conseillé de concevoir l'organisation du jardin afin de favoriser les échanges avec l'extérieur. Les circulations doivent permettre aux passants de profiter de celui-ci, sans porter atteinte à l'intimité et à la tranquillité des jardiniers. Le positionnement des haies et leur transparence peuvent jouer un rôle essentiel.

La prise en compte du paysage a été traitée dans un document spécifique : édité par *le jardin dans tous ses états. " Les jardins familiaux. Appropriation et intégration paysagère"* 1999.

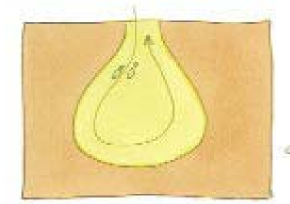
Schéma des circulations du public au sein des jardins



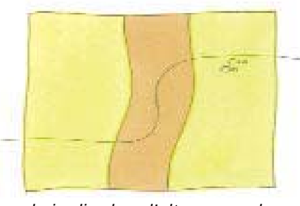
le jardin, un espace transparent



le jardin, un itinéraire de choix



l'espace public au cœur du jardin



le jardin dans l'alternance des espaces

L'aménagement du jardin

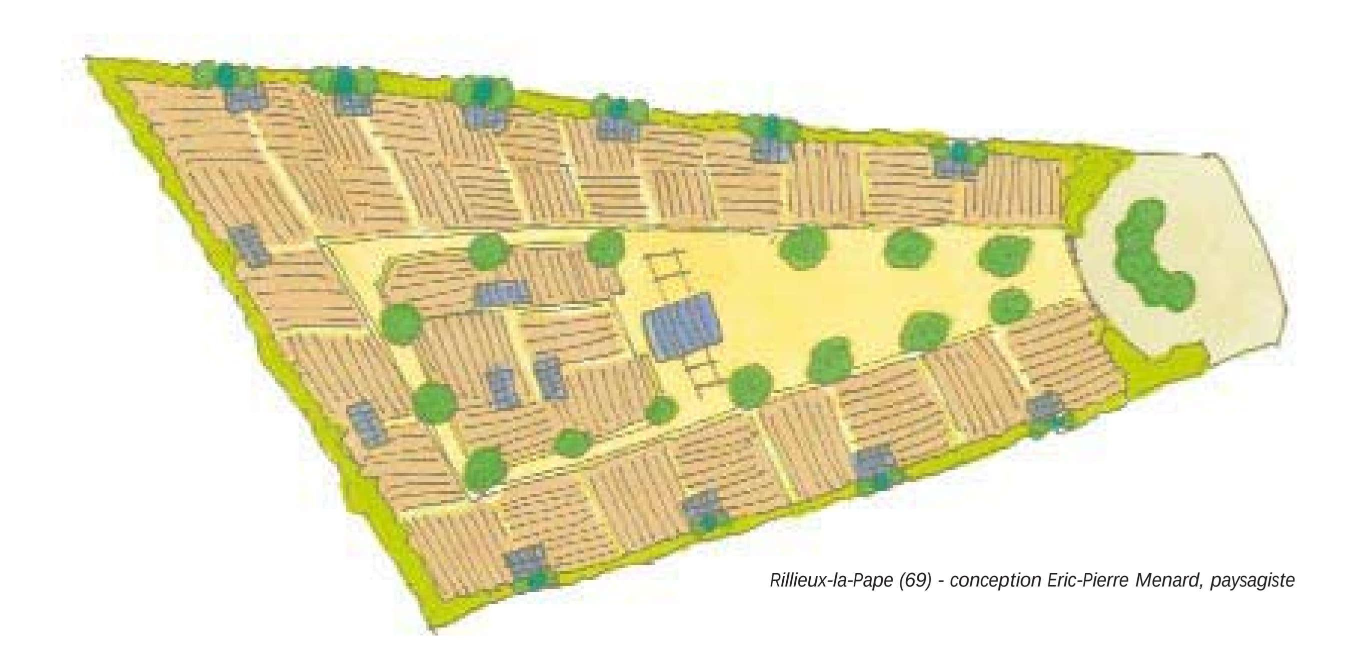
D'autre part, la conception du jardin doit favoriser les échanges et la convivialité entre jardiniers, ce qui n'est pas forcément le cas des lotissements de jardins familiaux.

L'appropriation et la convivialité peuvent être favorisés par :

- une souplesse réglementaire sur les aménagements du jardin et de l'abri
- la création d'espaces ludiques pour les enfants
- la localisation de points de rencontre tels que les bacs à compostage, l'alimentation en eau, le stockage de fumier
- l'installation d'espace récréatifs (barbecue, jeux de boule, ...)

Que faut-il envisager dans la cadre d'un aménagement de jardin ?

- la préparation du sol
- les clôtures (compris entre 1,20 m et 1,50 m)
- les haies de protection
- les plantations ornementales des parties communes
- les éventuels abris individuels qui sont à implanter selon une orientation dominante
- le type d'alimentation en eau
- un abri ou local commun offrant plus ou moins de confort (douche, sanitaires ...)
- les espaces d'échange et de convivialité : tables, barbecue, four à pain…, en fonction des demandes des jardiniers



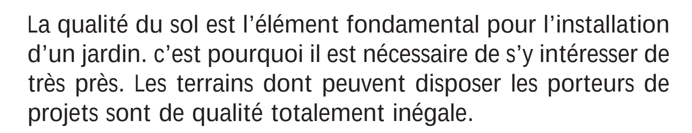
Rillieux-la-Pape (69) - conception Eric-Pierre Menard, paysagiste

Une majorité de jardins privilégie la culture potagère pour laisser une faible place aux espèces ornementales et aux arbres. Or l'image du jardin et ses qualités paysagères doivent beaucoup à la présence de ces végétaux qui contribuent à renforcer l'image d'espaces verts auprès du public surtout s'ils sont « ouverts » vers l'extérieur. C'est pourquoi les concepteurs tendent à imposer des aménagements paysagers. Pour des questions d'appropriation du lieu, il serait souhaitable de développer auprès des plus « anciens » jardiniers ce type de démarche plutôt que de l'imposer. Ainsi la nouvelle demande qui émerge des populations urbaines plus jeunes, s'oriente davantage vers une culture mixte voire un jardin d'agrément et de détente. De quelle manière le jardin peut-il s'ouvrir vers l'extérieur et jouer un véritable rôle d'espace vert « public » en mobilisant l'ensemble d'une population grâce à une participation active ou simplement par sympathie ?

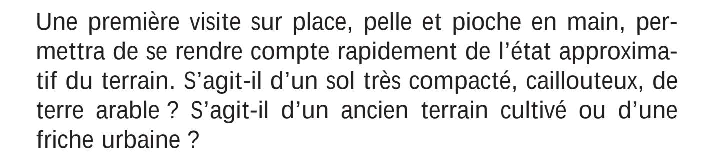
- par l'introduction d'un jardin dans un itinéraire d'espaces publics ?
- par l'ouverture du jardin au public dans la journée ?
- par la mise en place d'opérations visant à impliquer les habitants dans une démarche citoyenne de l'amélioration de leur cadre de vie ?



La préparation du sol

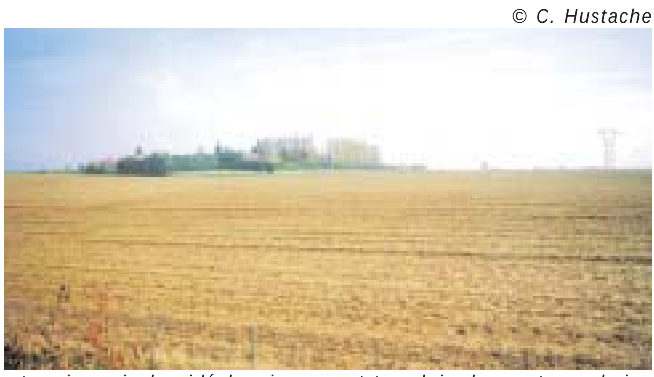

La qualité du sol est l'élément fondamental pour l'installation d'un jardin. c'est pourquoi il est nécessaire de s'y intéresser de très près. Les terrains dont peuvent disposer les porteurs de projets sont de qualité totalement inégale.

La diversité des jardins et leurs objectifs sociaux ou paysagers imposent parfois des choix souvent difficiles en matière de terrain. Il est donc nécessaire d'effectuer un bilan des coûts et avantages de ces différents choix, considérant la composition du sol et la préparation nécessaire pour rendre le terrain propre à la culture potagère.


Une première visite sur place, pelle et pioche en main, permettra de se rendre compte rapidement de l'état approximatif du terrain. S'agit-il d'un sol très compacté, caillouteux, de terre arable ? S'agit-il d'un ancien terrain cultivé ou d'une friche urbaine ?

Dans le cas d'un terrain comportant trop peu de terre végétale indispensable à la culture du jardin, il n'est pas nécessaire d'aller plus en avant. Les terrains ayant supporté la construction d'immeubles aujourd'hui démolis, sont de ce type. Dans ce cas il faut envisager l'intervention d'un professionnel pour nettoyer le terrain et apporter de la terre végétale. L'épaisseur de terre nécessaire est au minimum de 35 cm, sachant que certaines pratiques de jardinage très répandues à l'étranger, notamment aux Etats-Unis préfèrent restreindre cet apport à de petites structures en carrés constituées par quatre planches solidaires.

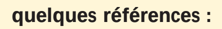
© C. Hustache


terrain agricole : idéal mais souvent trop loin des centres urbains


friche urbaine : attention aux surprises


Paradise Garden, Brooklyn

quelques références :
- coût pour un apport de terre végétale : entre 16 et 20 € HT/m³ de terre
- coût moyen déblais remblais : entre 16 et 20 € HT/m³
- coût minimum pour un décapage de terre sur 40 cm : entre 8 et 10 € HT/m³


Les prix peuvent être dégressifs en fonction du volume.

Plusieurs types d'analyse du sol sont possibles (la recherche des polluants du sol est spécifique, elle doit être demandée en complément de l'analyse des composantes agronomiques du sol). Lorsqu'un terrain apparaît comme suspect en raison d'informations sur une utilisation passée : stockage, dépôt ou utilisation de produits à risques pour la qualité des sols, il est conseillé d'effectuer une analyse pour rechercher les éventuels polluants du sol. En effet leur concentration dans les légumes peut entraîner des conséquences importantes sur la santé des jardiniers. Dans ce cas, le terrain devra être décapé, recouvert d'une première couche d'argile (assurant l'étanchéité) puis d'une couche de terre végétale.
Il faut compter environ 100 € HT pour un analyse classique de terre avec commentaire de fumure, et jusqu'à 900 € HT pour une analyse des polluants potentiels du sol.

La reconnaissance des qualités de la terre végétale présente sur le terrain permet de déterminer avec précision les éventuels travaux mécaniques à réaliser, les amendements à assurer afin de permettre au jardin d'exploiter toutes ses potentialités culturales.

Quels modes de détermination de la qualité des sol ?

- observation de la végétation naturellement présente sur le site
- analyse pratique par tests successifs
- analyse pédologique par méthode physique et chimique en laboratoire

Ces méthodes apportent des informations sur la composition chimique du sols :

- pH : sols neutres, acides, basiques-calcaires
- les éléments nutritifs du sol : composés azotés, phosphorés…

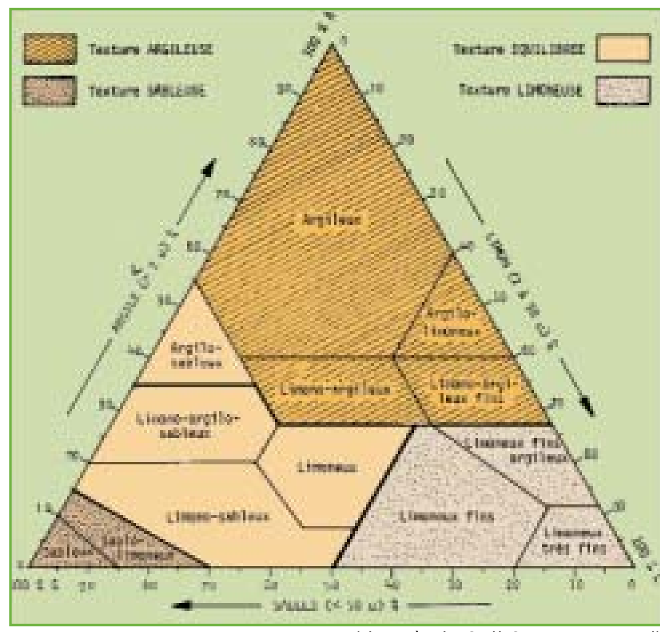
sur ses propriétés :

- sol compact
- sol aéré
- sol filtrant

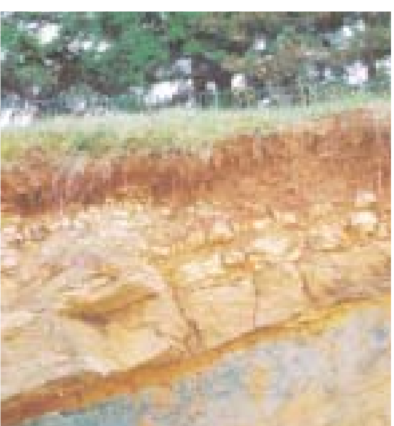
grâce à une analyse de la texture et de la granulométrie du sol :

- sable
- limon
- argile

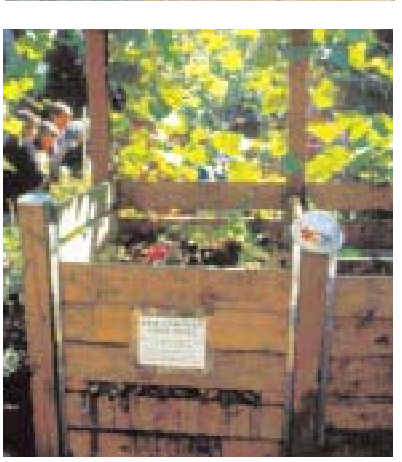
Les informations concernant ces laboratoires sont disponibles auprès des chambres d'agriculture du département.



(d'après le Soil Survey Manual)
Mode d'emploi : porter sur chacun des trois axes les pourcentages d'argile, de limon et de sable ; par chacun des points trouvés, mener une parallèle à l'axe précédent ; l'intersection de ces trois points désigne la classe du sol.



l'épaisseur de terre cultivable est déterminante. © C.Hustache



un composteur astucieusement conçu et bien intégré. © C.Hustache

Le compost

Le compost est un amendement intéressant et très bon marché. Il procure à la fois un support de culture riche en humus, et des éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes.
Sa production à base de déchets de végétaux est souvent réalisée au sein même du jardin avec les déchets de culture, éventuellement enrichi par des apports domestiques provenant soit des jardiniers, soit des voisins du jardin.
Le compostage peut se réaliser collectivement ou individuellement. La conception des composteurs est assez simple, mais leur emplacement doit être prévu, surtout s'il s'agit de composteurs collectifs, les plus fréquents.
Chaque structure possède une taille approximative de 1,20 m X 1,20 m et comporte en-dessous du compost des drains permettant une bonne aération indispensable à la dégradation de la matière organique par les micro-organismes. Il est nécessaire de les ensemencer dans un premier temps, puis de reprendre un peu de compost maturé par la suite pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du processus. Il faut prévoir au moins trois composteurs pour permettre une récolte étalée.
Il ne faut pas introduire dans le composteur les mauvaises herbes, les plantes malades, les herbes grainées, les pelures d'agrumes et de pommes de terre ou autres végétaux non broyés.

L’eau : une ressource essentielle

Cet élément est essentiel pour la culture des légumes et autres plantes d'agrément. Sans eau, il est difficile d'obtenir une culture de qualité, même avec des modes de récupération alternatifs. Ceux-ci permettent néanmoins de diminuer sensiblement les coûts d’approvisionnement, surtout si le jardin est raccordé au réseau public d’eau potable. Dans le cas contraire, s’il s’agit d’un puits ou d’un pompage direct dans un cours d’eau. Le coût de l’eau n’est pas lié à la quantité d’eau consommée, mais à l’équipement utilisé.

Pompage dans une nappe phréatique

Le pompage ne peut être employé que si le jardin est à l’aplomb d’une nappe phréatique située à faible profondeur (18 mètres maximum).

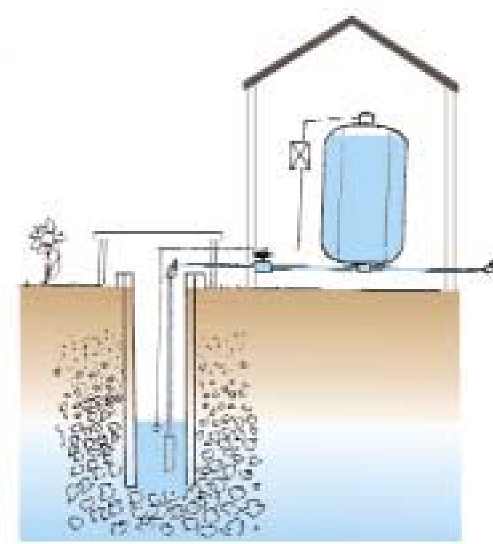
Il existe deux types de pompage :

- un système de puits individuels ou collectifs, équipés d’une pompe à main,
- une installation plus complexe équipée d’un système comprenant une pompe immergée avec un surpresseur composé d'un ou de plusieurs ballons. Il permet d'avoir une pression de distribution inférieure à la pression de pompage, et un stockage en heures creuses.

Le système automatisé nécessite une étude préalable de l'installateur ou d'un bureau d'étude, afin de calculer le cœfficient de simultanéité en fonction du nombre de jardiniers raccordés et d'optimiser la puissance de la pompe en fonction des connexions et de la profondeur de la nappe phréatique.



Le pompage dans le milieu naturel nécessite une autorisation préalable auprès des services de l’état, mais également une vérification de la qualité de l'eau qui doit être propre à l'utilisation en maraîchage. Des analyses régulières sont à la charge des jardiniers.



information fournie par la société Petavit (69)

Dans le coût de revient d’un pompage automatique, il faut prévoir :

- le forage
- l’amortissement du matériel
- l’entretien
- la consommation en énergie

Il est donc nécessaire d'étudier sérieusement le rapport entre la proximité du réseau d'eau potable, la géologie du sol et la profondeur de la nappe phréatique. Ce système présente l’inconvénient de ne pas fournir au jardinier une eau propre à la consommation et ne limite en aucune manière les gaspillages d’eau.

quelques références :

- coût moyen d’un forage de moins de 7 m avec pompe manuelle : environ 400 € HT
- coût moyen d’un forage de 25 m avec pompe immergée solaire : environ 8000 € HT

renseignements et contacts :

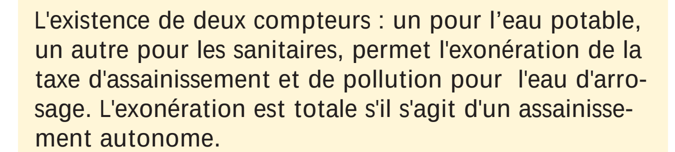
Services sanitaires des Directions Départementales Affaires Sanitaires Sociales et de la Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt.

Raccordement au réseau public

Le réseau de ville permet de disposer en tout point d'une eau propre à la consommation. Ce mode, beaucoup plus répandu présente, malgré les coûts de l'eau potable, certains avantages liés à sa gestion. En effet, pour les jardins familiaux, il est préférable d'installer des sous-compteurs individuels permettant de facturer la consommation réelle de chaque jardinier. Ce dispositif limite les pertes par gaspillage ou négligence grâce à l'effet dissuasif de la facture personnelle, elle possède également une valeur éducative. Ce système est donc économiquement rentable.



© C. Hustache



L'existence de deux compteurs : un pour l'eau potable, un autre pour les sanitaires, permet l'exonération de la taxe d'assainissement et de pollution pour l'eau d'arrosage. L'exonération est totale s'il s'agit d'un assainissement autonome.

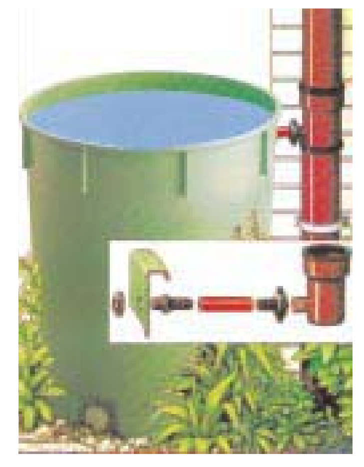
quelques référence :

• coût moyen pour une installation eau potable 280 € à 400 € par parcelle.

Systèmes alternatifs et systèmes d'économie d'eau

Récupération de l'eau de pluie

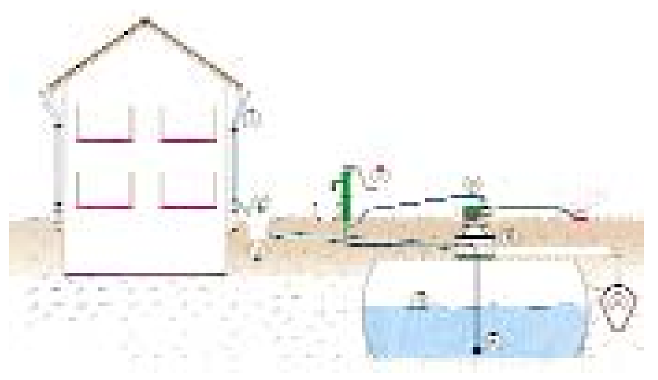
Il existe sur le marché de nombreux produits permettant la récupération d'eau de pluie. Ces cuves en plastiques se raccordent à la gouttière des cabanons par un système ingénieux en tuyaux PVC. Ces kits complets sont simples et rapides à installer. Leur qualité alimentaire préserve la santé des jardiniers. En effet des études allemandes ont démontré que l'utilisation des fûts de récupération ayant contenu des produits chimiques est dangereuse car le plastique relargue les toxiques dans l'eau d'arrosage (polyéthylènes poreux). L'équipement systématique des jardins avec des cuves en plastique alimentaire constitue donc une garantie pour la santé des jardiniers. Il est également possible d'installer des cuves enterrées de grande capacité avec un système de pompe automatique ou manuelle. Dans ce cas, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de récupération des eaux de toitures des bâtiments voisins.



avec l'aimable autorisation de la société GRAF

L'arrosage économique

Compte tenu du prix de l'eau, l'installation de système d'arrosage adapté peut permettre de réaliser des économies importantes. Différentes sociétés proposent des dispositifs fonctionnant par capillarité distribuant en surface ou en profondeur une quantité d'eau optimum (jusqu'à 60 cm). Il existe également des systèmes de goutte à goutte ou d'aspersion, permettant d'arroser en continu les plants.



avec l'aimable autorisation de la société GRAF

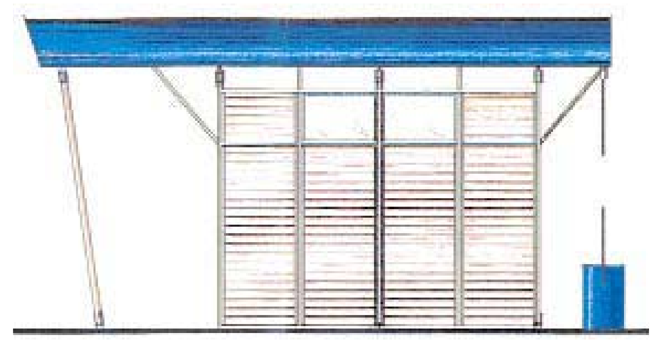
L'abri du jardinier

Le jardinier, quels que soient la localisation et le type de jardin, a toujours besoin d'un abri pour ranger outils et semences. La forme et le nombre de ces abris sont bien sûr directement liés au type de jardin.

les abris de jardins à vocation collective

Ils présentent une superficie généralement comprise entre 17 et 30 m² pour une trentaine de jardiniers, permettant ainsi le stockage de matériel commun à l'ensemble du groupe, l'organisation de réunions et plus généralement les échanges entre jardiniers autour d'une tasse de café.

abris collectifs des jardins de Rillieux-la-Pape, architecte paysager Eric-Pierre Ménard



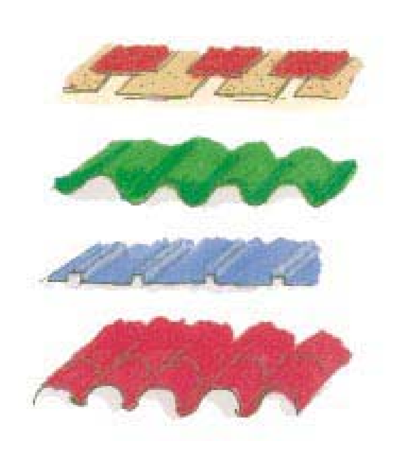
les abris individuels

Leur superficie moyenne oscille entre 2 m² et 6 m². Leur surface est déterminante pour le rôle que celui-ci doit jouer. S'agit-il de stocker uniquement le matériel, ou s'agit-il d'abriter le jardinier et sa famille en cas de pluie ou de les protéger du soleil durant les journées d'été ? A ce sujet il existe des avis divergeants, mais d'une manière générale c'est la localisation des jardins qui détermine les besoins. En effet, les jardins en centre urbain ne peuvent, compte tenu de la rareté du terrain, présenter des surfaces trop importantes. En revanche les jardins situés en périphérie des centres nécessitent un aménagement plus complet du fait de leur éloignement, sans toutefois devoir servir de « résidence secondaire ».

Matériaux utilisés

pour les murs :
- le bois (le plus courant)
- l'acier galvanisé
- la brique
- le moellon (peu recommandé)
- …

pour le toit :
- les tôles en acier galvanisé et laqué (facile à poser et bon marché)
- les shingels (bardeaux d'asphalte)
- la tuile
- …



La liste de ces matériaux n'est en rien exhaustive. Les abris de jardins doivent avant tout s'intégrer dans un paysage urbain ou rural, mais aussi dans un contexte régional. Il s'agit donc de trouver les solutions les mieux adaptées aux besoins particuliers de chaque projet, à son financement et aux ressources et compétences propres à chaque situation.

à noter

Dans les jardins familiaux comprenant autant d'abris que de parcelles, il est conseillé d'opter pour certaines règles pratiques :
- orientation dominante des masses bâties
- adoption d'une armature uniforme à partir de laquelle le locataire peut édifier son abri (murs, couvertures)
- définition d'une surface bâtie maximale à occuper en prévoyant l'abri initial et l'ajout d'une tonnelle

Intégration paysagère des abris

L'impact des abris de jardin dans le paysage environnant est très important pour le regard extérieur. C'est pourquoi le grand nombre d'abris nécessaire à l'établissement de jardins familiaux, doit être traité, non pas forcément dans une unité de formes, mais dans une unité de couleurs. La réhabibilation d'anciens jardins a ainsi permis de redonner une deuxième jeunesse à ces abris tout en préservant l'expression personnelle des jardiniers.



jardins du Lyonnais, le Pérollier, Ecully (69) © CAUE du Rhône

Quelques références

Le prix d'un abri de jardin individuel varie entre 600€ et 3000 € HT en fonction de :

- la qualité des matériaux (ex : bois brut / bois traité à l'autoclave)
- la capacité à négocier les prix auprès des fournisseurs
- l'intervention d'une entreprise, l'intervention des services techniques d'une commune, l'autoconstruction par les jardiniers
- le réalisation d'une dalle ou de quatre dés en béton (préserve contre le ruissellement, mais limite les évolutions du jardin)
- le regroupement des abris de jardins (par deux ou quatre)
- la conception par un professionnel de l'aménagement...



Jardins de Villeurbanne, quartier St-Jean (69) © CAUE du Rhône

Il n'y a donc pas de règle générale, tout est question de situation et d'opportunité. Sachez que vous pourrez trouver dans le domaine grand public des abris à plus faible prix, mais leur qualité fait parfois défaut. Ils ont une durée de vie beaucoup moins importante. L'autoconstruction est un très bon moyen de réduire les coûts, mais cette pratique est de moins en moins courante, puisque les aménageurs et les collectivités préfèrent voir des abris standards qui peuvent être assemblés par les jardiniers.



La biodiversité

La richesse des jardins et leur intérêt en ville résident dans leurs multiples atouts : création de lien social, éducation et sensibilisation des populations à l'environnement, gestion économe et efficace des espaces non bâtis, préservation de la biodiversité…

Définition

La biodiversité est la diversité du monde vivant. Cette diversité se manifeste à trois niveaux : celui des écosystèmes (milieux), celui des espèces et celui infraspécifique (individus). Elle a pour fondement la diversité génétique liée à la diversité des habitats naturels, de l'ensemble des plantes et des animaux adapté à un milieu.

Enjeux

Le maintien de la biodiversité à tous les niveaux est important parce qu'il permet une meilleure résistance aux grandes attaques de ravageurs ou aux catastrophes climatiques. De plus, la diversité d'espèces et d'individus permettra peut être un jour de découvrir parmi des plantes ou des animaux sans intérêt économique aujourd'hui des éléments nécessaires à la fabrication d'un nouveau médicament ou des individus adaptés à d'autres conditions climatiques (plus sec, plus chaud, plus humide ou plus froid qu'actuellement).

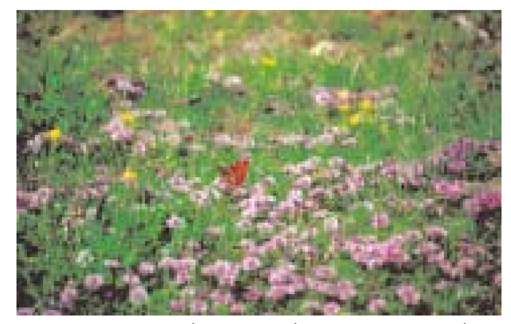
Principe de biodiversité dans le jardin

Développer la biodiversité dans le jardin permet de retrouver la richesse naturelle à la base de milieux équilibrés, dans lesquels il existe une réelle stabilité dans la présence de ravageurs ou parasites et de leurs prédateurs. La lutte contre les ravageurs avec des produits chimiques éradique également leurs prédateurs, laissant le champ libre pour des ravageurs survivants et devenus résistants aux produits chimiques ou nouveaux venus. La gestion proche de l'environnement a pour but la maîtrise du développement des ravageurs tout en conservant et en utilisant les moyens existants dans la nature. Il ne s'agit pas seulement de cultiver de nombreuses espèces différentes de légumes, de fruits et de plantes aromatiques mais aussi de tendre vers la réinstallation de milieux riches et divers. Les interactions entre les différentes espèces sont complexes, et les choix faits au niveau de l'aménagement et de la gestion, aussi anodins soient-ils, ont un impact direct sur la vie du jardin.

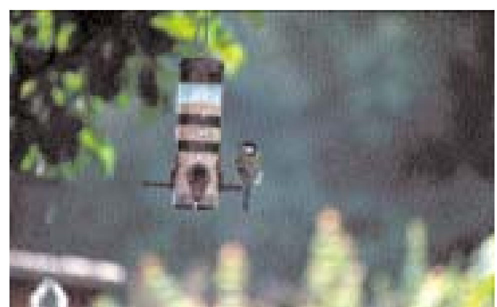
Les herbes sauvages, sans utilité apparente pour le jardin, constituent un habitat pour cette faune. Elles peuvent être des plantes à vocation thérapeutiques dont les propriétés sont décrites dans des ouvrages spécialisés, connues de personnes d'expérience, méconnues ou à découvrir.



Jardin naturel d'habitants de Arnhem, Pays-Bas. Tout est possible, même en centre-ville



Donnez une place aux plantes sauvages dans votre jardin et la faune s'y développera



Mésange charbonnière, chacun peut trouver sa place dans le jardin

L'aménagement

L'observation du jardin et de ses habitants est très riche d'information sur son état.
Quelques principes sont à considérer :
- préserver des corridors naturels et des échanges avec les différents espaces naturels environnants, en limitant la création de clôtures étanches. En effet, la richesse et la vitalité d'un lieu sont souvent liés à sa situation dans un réseau d'espaces naturels.

• Préserver des espaces libres où l'intervention du jardinier est parcimonieuse. Cela permet aux plantes utiles de se développer et limite la multiplication des envahissantes. Ces espaces peuvent être définitivement attribués à la vie sauvage ou être constitués des espaces délaissés lors des rotations des cultures. La notion d'espace libre se retrouve dans certaines traditions, laissant ces lieux aux " gnomes " qui en échange prennent soin du jardin.
• Aménager des haies bocagères composées d'essences locales créant un habitat naturel pour les animaux tels que les oiseaux, les insectes auxilliaires du jardin, les hérissons etc. Ces haies contribuent à la création d'un microclimat dans le jardin, et lui donnent un aspect plus agréable.
• Choisir des matériaux et des essences adaptées aux différents aménagements : des cheminements en prairies rustiques nécessitent peu d'entretien et aucun désherbage tout en contribuant à générer une ambiance particulière, contrairement au gravier ; des haies comportant des plants d'aubépines ou de ronces dissuadent plus les intrus qu'un grillage.



La prairie fleurie constitue un mode de gestion alternatif économe

La gestion

La pratique de techniques respectueuses de l'environnement permet de produire des légumes sains, tout en préservant les espèces utiles. On retiendra les principes suivants :
• la couverture par mulchage et paillage du sol limite l'évaporation de l'eau et les déplacements de certains ravageurs ;
• l'utilisation d'engrais verts et de compost ;
• la mise œuvre de cultures associées ;
• l'utilisation de pièges sans produits chimiques pour les habitants non désirés du jardin (pièges à limaces par ex.)
• la création d'abris pour les animaux utiles (niche pour hérisson, abri pour insecte auxiliaire…) ;
• la fauche tardive pour permettre la reproduction des plantes et des animaux ;
• l'utilisation de décoctions de plantes (orties, prèles, bouillie bordelaise…) pour lutter contre les ravageurs et les parasites du jardin.
• la mise en place de ruches qui favorise la pollinisation.

Quelques références de livres :

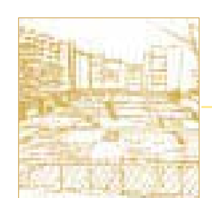
Variétés d'hier et d'aujourd'hui par S. Stickland, 192 p., éd. Terre Vivante, 1998
Une mare naturelle dans votre jardin par H. Wilke, 28 p., éd. Terre Vivante 1989
Ces herbes qu'on dit mauvaises par J. Readma,, 64 p., éd. Terre Vivante, 1993
Les poireaux préfère les fraises, les meilleures associations de plantes par H. Wigner, 112 p., éd. Terre Vivante, 2001
Jardiner nature : le guide du jardinage bio par F. Couplan et P. Marmy, éd. Bordas

Publications des CPN:
Club de Protection de la Nature
La Maison des CPN 08240 Boult-aux-Bois
Tél : 03.02.30.21.90

Publications LPO
Ligue de Protection des Oiseaux
La Corderie Royale
BP 263
17305 Rochefort cedex
Tél : 05.46.82.12.34
Fax : 05.46.83.95.86

à contacter :

Rucher-école du syndicat d'apiculture du Rhône
École vétérinaire
69280 Marcy-l'Étoile



La concertation

Les enjeux de la concertation

L'enjeu premier de la concertation est de mettre en œuvre une démocratie plus participative.
Il concerne les différents aspects de la vie sociale qui sont : le lien entre les individus, le savoir-être avec les autres et le savoir-faire ensemble. Le respect des équipements publics, notamment dans les quartiers difficiles, n'est possible qu'à travers la mise en œuvre des mécanismes d'appropriation.
La concertation permet de créer un lieu où chacun, élus, techniciens et habitants, peut s'exprimer et écouter l'autre. L'objectif est que toutes les préoccupations, les contraintes et les désirs puissent être entendus et considérés dans la réalisation du projet. C'est un véritable exercice de citoyenneté active.

Avertissement
La concertation est une pratique qui tend à se répandre puisque cette technique est l'un des principal outil du Développement Social Urbain. Cette concertation recouvre très souvent des réalités différentes. Lorsque le projet fini est soumis à la population, il s'agit d'une consultation. La concertation implique d'associer les futurs usagers à la réflexion en amont du projet. Les habitants participent alors dans le cadre fixé par les décideurs, à la définition du « cahier des charges ». Dans ce cas, la méthode nécessite toujours une compétence d'animation particulière qui n'est pas en rapport avec la compétence technique des urbanistes ou architecte-paysagistes travaillant sur ce type de projet.

Méthodologie

1- Première phase

Avant de débuter le travail avec les habitants, le cadre de la concertation doit être préalablement fixé. Il ne peut y avoir de concertation sans volonté politique. Tout d'abord l'implication des décideurs et techniciens doit être transversale. Les services chargés des espaces verts, de l'urbanisme ou des domaines sociaux peuvent aussi être concernés par le projet. Dans ce cas il est nécessaire de les mobiliser pour que chacun s'investisse dans la définition du projet et comprenne les enjeux de cette concertation. La qualité des travaux, la pertinence des aménagements et le bon fonctionnement du projet sont conditionnés par cette démarche. Le rôle de l'animateur va consister à favoriser l'émergence de l'intérêt général et assurer le dialogue entre les élus, les techniciens et les habitants.

Le cadre constitue alors l'ensemble des éléments non négociables fixés par les élus mais aussi des impossibilités et des contraintes. En plus de la définition des grands principes de ce projet, l'espace de liberté ainsi ménagé va permettre aux habitants d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Les conditions de financement, la garantie du respect des résultats de la concertation et surtout la mise à disposition du foncier, sont les éléments qui doivent impérativement être fixés avant d'engager la deuxième étape de la concertation.



Réunion de concertation aux Aubiers, Bordeaux © Les Jardins d'Aujourd'hui

Animation
L'intervention d'un animateur en tant que médiateur et facilitateur est indispensable si l'on veut créer une dynamique de ce type. Son rôle est de permettre le dialogue entre les différents acteurs de la concertation, d'assister les responsables politiques dans la création d'un cadre et d'animer le travail avec les habitants tout en restant garant du cadre et des règles de la démocratie participative.

Compte tenu du rôle que l'animateur est amené à exercer lors de la concertation, il est préférable que celui-ci soit indépendant des parties concernées pour assurer la régulation.

La concertation

Deuxième phase:

Elle a trois objectifs principaux :
- définir avec les habitants les futurs usages du jardin, qu'il soit de culture ou d'agrément ;
- définir le fonctionnement du jardin et de son organisation ;
- élaborer des statuts permettant son fonctionnement interne (règlement).

La mobilisation des habitants dans le cadre d'une concertation doit se faire à travers des moyens de communication adaptés. En effet, dans les quartiers les plus difficiles, les usagers potentiels - pour qui le jardin serait le plus utile - sont généralement des personnes plus ou moins isolées, ne bénéficiant pas toujours d'une facilité d'expression française. Les réseaux habituellement utilisés pour transmettre l'information sont souvent peu adaptés pour les publics en situation de repli. La technique du porte à porte peut être une solution efficace dans ce cas.

Le rôle de l'animateur est déterminant pour permettre à tous de participer activement. Si, aux premières réunions, ce sont toujours les personnes ayant le plus de capacité à s'exprimer qui se manifestent, l'ensemble des participants doit être en mesure de donner son avis. Ce fonctionnement doit alors être clairement expliqué à l'ensemble des participants.

Le travail produit par le groupe d'habitants avec l'animateur doit alimenter la conception du projet. Cette conception peut être réalisée soit par les services techniques, soit par un bureau d'études ou une association spécialisée. Ceci constitue la troisième étape de la concertation.

Le rôle du comité de pilotage lors de la deuxième phase est de valider au niveau politique les orientations que va prendre le projet, notamment à la suite du travail effectué avec les habitants et en collaboration avec le professionnel en charge du projet. Il doit être constitué par les élus et techniciens en charge du suivi et, s'il y en a, des partenaires financiers qui sont parties prenantes dans le projet.

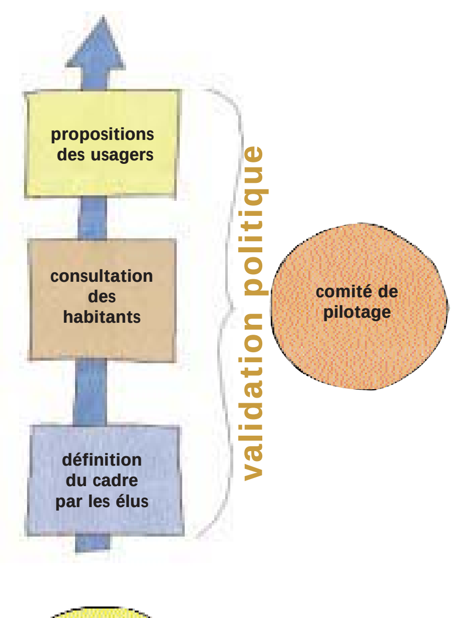
La réussite du projet est basée sur le travail d'aller-retour entre les personnes chargées des propositions d'aménagements, services techniques et/ou professionnels de l'urbanisme ou du paysage, et les habitants. Le comité de pilotage est garant du respect du cadre fixé par les élus et doit le soutenir. Il doit valider le projet définitif.

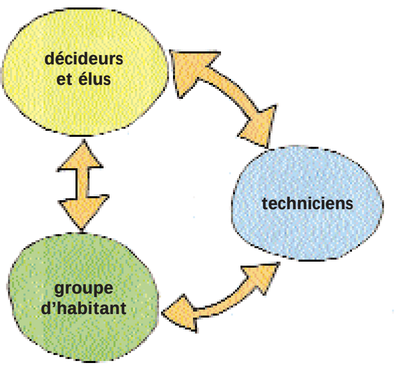
Troisième phase

Elle correspond à la réalisation du projet sur le terrain. Le suivi du chantier doit être assuré de manière à garantir la conformité des installations par rapport au projet initial.

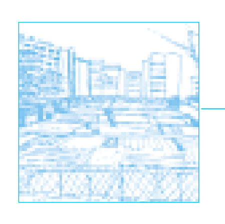
Les élus qui portent le projet doivent être présents à la première réunion. Leur présence n'est pas requise pendant l'ensemble du déroulement de la concertation. En revanche, un représentant des services techniques peut assister à l'ensemble des réunions.

Déroulement de la concertation





à noter :
Sur le territoire du Grand Lyon, il a été élaboré une Charte de la Participation avec le Conseil de Développement de la Communauté urbaine de Lyon.
Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération
Grand Lyon
20 rue du lac 69003 Lyon
Tél. : 04 78 63 48 81



Quelques ouvrages à feuilleter

Agence d'Urbanisme de l'agglomération Marseillaise - LES JARDINS FAMILIAUX À MARSEILLE.
Note de synthèse, octobre 1979.

Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise - LE JARDINAGE DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE.
Grenoble, AURG, 1984.

Association Julienne JAVEL et F.N.A.R.S. - JARDINS DE COCAGNE : UNE AGRICULTURE POUR CRÉER DES EMPLOIS D'INSERTION.
Actes de la Journée Nationale à Besançon, le 16 novembre 1993.

Association Julienne JAVEL - PRESENTATION DES JARDINS DE COCAGNE : LE RÉSEAU NATIONAL DES JARDINS "CULTIVONS LA SOLIDARITÉ"
Actes de la Journée Nationale à Besançon, le 16 novembre 1993.

Atelier d'Etudes d'Aménagement - CONSIDÉRATIONS SUR L'AVENIR DES JARDINS FAMILIAUX EN MILIEU URBAIN.
Villeneuve-la-Guyard, Atelier d'Etude d'Aménagement, 12 pages.

Ballangé Ruth et Guy - DES JARDINIERS, HORS LA VILLE, DANS LA CITÉ ?
Paris, Ed. du Linteau, 1999, 63 pages.

Bonneau Michel - Université des Sciences et Techniques. LA 288. Lille - LES JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX EN FRANCE ET DANS LE NORD : DE LA PRODUCTION DES LÉGUMES À L'UTILISATION POUR LES LOISIRS DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS.
Aspects tourisme et récréation en Nord-Pas-de-Calais (Europe Nord-Ouest) 1981, pages 73-176.

Cabedoce Béatrice - CENT ANS D'HISTOIRE DES JARDINS OUVRIERS, 1896-1996.
Paris, Ed. Créaphis. Juin, 1996.

CAUE de la Somme - JARDINS FAMILIAUX DE LILLIERS : CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES.
Amiens, CAUE, 1987, 17 pages.

Céna Olivier - LES JARDINS DE LA SOCIALE.
Paris, Ed. Du May, 1992.

Cérezuelle Daniel, Le Formal Yann - LES JARDINS COLLECTIFS : UN OUTIL D'INSERTION.
Institut Régional du Travail Social Aquitaine, juin 1990, 299 pages.

Collaert Jean-Pierre, Prédine Eric - L'ART DU POTAGER EN CARRÉS.
Ed. Les nouveaux jardiniers, 1999.

Corbin Alain - L'AVÉNEMENT DES LOISIRS.
Aubier, 1995, 472 pages.

Couplan François - P. Marmy - JARDINIER NATURE : LE GUIDE DU JARDINAGE BIO.
Edition Bordas

COURRIER DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INRA.
N° 23, novembre 1994.

DES VILLES/DES SOLUTIONS : COMMENT REDONNER VIE AUX JARDINS FAMILIAUX.
Le courrier des Maires, le 22 mars 1996.

Devedjian Jocelyne - JARDINS FAMILIAUX : LA PEAU DE CHAGRIN.
Diagonal, août 1986.

Dubost Françoise - CÔTÉ JARDINS
Scarabée & Compagnie, 1984.
LE LÉGUME-PHÉNOMÈNE DANS LA TRADITION DES JARDINS-OUVRIERS - LE GRAND LIVRE DES FRUITS ET LÉGUMES, HISTOIRE, CULTURE, USAGES.
sous la direction de Daniel Meyer et Paul Vannier, Besançon, La Manufacture, 1991, pages 167-168.
LES JARDINS ORDINAIRES.
Paris, ed. L'Harmattan, 1997, 174 pages.
L'INVITÉE.
Urbanisme, N°321, décembre 2001, pages 69-76.

Duet A. et P. - LES JARDINS COLLECTIFS EN ZONE URBAINE.
Conseil Général du Val de Marne, Direction Départementale de l'Equipement, G.E.P. 94, Atelier d'Etudes d'Aménagement, 1978.

EDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT - REGARDS - RECHERCHES - REFLEXIONS
Volume 1 à 4, Fondation Universitaire Luxembourgeoise (Belgique).

Fondation de France - JARDINS... DES ESPACES À RÉINVENTER.
Presse d'Aujourd'hui - M. Paris, janvier 1996, 10 pages.

Gabriel Claire - LES JARDINS FAMILIAUX DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES : DES ESPOIRS, MAIS POUR QUEL AVENIR ?
Université des Sciences et Technologies de Lille, Mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en Géographie Humaine, le 25 octobre 1993.

Gojard Séverine et Weber Florence - JARDINS, JARDINAGE ET AUTOCONSOMMATION ALIMENTAIRE.
INRA, Sciences Sociales, Recherches en Economie et Sociologie Rurales, n° 2, avril 1995.

Giacometti Frédérique - Espaces verts publics et urbanisme contemporain, des jardins ouvriers aux jardins familiaux : les jardins de l'Isle d'Abeau.
Mémoire de Sociologie, Lyon II, 1979-1980.

Girardin Philippe - « Jardins familiaux, jardins privés… quand le mieux est l'ennemi du bien ».
Courrier de l'environnement de l'INRA, n°23, novembre 1994.

Guitel S. et Roumet F. - De friches en jardins.
Fédération Nationale des Jardins Familiaux et le Ministère de l'Agriculture, mars 1995.

Guide pratique d'éducation à l'environnement « monter son projet» du réseau école et nature.
2002

Helbert Yves, Bernier Sophie - Des jardins familiaux dans nos villes. Jardins, jardinage et politiques urbaines.
Fondation de France, 1998, 63 pages.

Hissard J.R. - A vouloir trop ordonner les jardins ouvriers, on risque d'inhiber la créativité.
Les Nouvelles du Paysage, n° 77.1, avril 1977, pages 16-18.
L'expression populaire dans le cadre de vie : les jardins ouvriers de Belfort.
Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est, n°5, 1976, pages 57-76.

De la cité jardin aux jardins dans la cité.
H. Revue de l'Habitat Social, juin 1979.

Jardins contre nature.
Traverses, n° 5-6, 1983.

Jardins du quotidien.
Maison des Arts et Loisirs du Creusot, janvier - mars 1979.

Jardiner.
Les carnets du Paysage, N°9/10, Actes Sud / ENSP, juillet 2003.

Jardiner la ville - Actes du colloque du 8 juin 2000.
Printemps de l'environnement 2000 - CAUE du Rhône, février 2001, 58 pages.

Les cahiers des jardins de Rhône-Alpes N°2 et 4
URCAUE Rhône-alpes, DIREN Rhône-alpes, région Rhône-alpes, 2003, 32 pages.

Legros Josiane et Michel - Parcelles de campagne et cultures en ville : les jardins d'amateurs.
Urbanisme, n°286, janvier - février 1996, pages 46-50.

Le jardin dans tous ses états - « carnets de voyage vers les jardins communautaires »
printemps 2003

Le jardin dans tous ses états - « 8 bonnes raisons de privilégier les jardins dans l'actions publiques »
printemps 2003

Le jardin dans tous ses états - « jardinons ensemble »
automne 2003

le jardin des possibles du réseau école et nature
2003

Le jardin et la nature dans la cité
Actes du colloque, juin 2001, Saline royale d'Arc-et-Senans.
Institut Claude-Nicolas Ledoux, février 2002, 121 pages.

Lizet B. - Le jardin, lieu de confrontation culturelle. Etude de cas d'une vallée de Haute-Savoie.
Journal d'Agriculture Traditionnelle de Botanique Appliquée, XXVI, 1.1979, pages 9-27.

Les jardins familiaux, des espaces à cultiver.
Dossier pédagogique. Bergerie nationale, Département périurbain, janvier 1997.

Les carnets du paysage.
N° 9/10, Actes Sud/ENSP, juillet 2003.

L'utilité sociale
Hors-série, Pratiques Alternatives Économiques, septembre 2003 - 136 pages.

Maillet Laurent - L'intégration du jardin familial dans un parc public : l'exemple du parc départemental des Hautes Bruyères à Villejuif.
Colloque du 27 février 1996 : « Les jardins familiaux, un nouveau projet social ».

Millon M.P - Essai de géographie sociale des jardins ouvriers à Lyon et Saint-Etienne.
Mémoire de géographie, Lyon II, 1975.

Monédiaire Gérard - Agricultures urbaines et ville durable européenne : droits et politiques du jardinage familial urbain en Europe.
Sous la direction de Monédiaire Gérard, Centre de Recherches interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme (Limoges), Ed. Pulim, 1999,334 pages.

Noiriel Gérard - Les ouvriers dans la société française, XIXe-XXe siècles.
Le Seuil, Points . Histoire, 1986, 317 pages.

Nussbaumer Gilles - L'évolution des espaces de transition dans la cité-jardin du Plessis-Robinson.
Etude Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles, 2001, 89 pages.

Pasquier Elisabeth, Petiteau Jean-Yves - Les jardins familiaux : enjeux sociaux, environnementaux, paysagers et fonciers.
Direction de la Nature et des Paysages, Ministère de l'Environnement, 1995.

Perrot Anne, Lemahieu Mireille - Quel paysage pour les jardins familiaux , Analyse et recommandations.
Ministère de l'Environnement, CAUE du Rhône, Communauté urbaine de Lyon, 1997, 52 pages.

pesticides, le piège se referme
Édition Terre vivante - 159 pages.

Pluvinage Manuel et Weber Florence - Les jardins populaires : pratiques culturales, usages de l'espace, enjeux culturels.
Rapport de recherche pour la mission du Patrimoine ethnologique du Ministère de la Culture, décembre 1992.

Prédine Eric - Jardins ouvriers, l'art et la manière.
Paris, Flammarion, coll. La Maison rustique, 1998, 143 pages.

Putegnat Ariane - Les jardins familiaux : comment une innovation sociale peut engendrer des risques pour l'homme et l'environnement.
Annales des Mines. Responsabilité et Environnement, n°24, octobre 2001, pages 83-90.

Quenardel Antoine - terrain-Jardinage, territoire-paysage, des jardins familiaux des ulis au vallon de la justice, proposition de parc pour un paysage durable.
DPLG, Ecole Nationel Supérieure du Paysage, Versaille , 1999.

Roland Christèle - Les jardins familiaux d'aujourd'hui pour préparer les jardins de demain.
Maîtrise de géographie option aménagement, Université de Paris VII, 1993-1994.

Rossi Christine - Les jardins dans le choix des formes d'habitats : institutions et discours fondateurs.
Mémoire de Maîtrise, Université de Paris VIII, 1980.

Ruelle Anne - Perspectives d'aménagement de jardins familiaux sur le secteur de «la Mare aux Loups» : commune de Neuilly-Plaisance.
Institut Français d'Urbanisme, DESS Urbanisme, Aménagement, Développement, septembre 1994.

Sansot Pierre, Ganzin Julie - Demander la lune.
St-Clément-de-Rivière, éd. Fata Morgana, 1995, 56 pages.

Sené Michel - Terre de banlieue :culture en Seine Saint-Denis.
CAUE de Seine Saint-Denis, 1994, 89 pages.

Simon Jacques - L'eau dans le jardin : création de paysagistes européens.
Paris, La Maison Rustique, 1963, 80 pages.

Simon Jacques - Perspectives de projets.
Turny, Ed. 1988.

Simon Vincent - L'histoire des jardins ouvriers.
Maîtrise Histoire Contemporaine, Université Lille III, 1992-1993.

Spilemaecker Chantal - Entre humus et béton, les jardins « sauvages » de Grenoble.
Vivre la Ville, approche régionale du champ urbain, mars 1984, n° 3-4.

Stickland S. - variétés d'hier et d'aujourd'hui.
Edition Terre viavnte - 1998 - 192 pages

Trochet René, Téru Jean-Jacques, Roy Jean-Michel - Jardinages en région parisienne ; XVII et XX siècles.
Actes du colloque Jardiner et produire, organisé par l'Ecomusée de la Courneuve, Créaphis, octobre 2000.

Vant René - Contribution à une géo-hisoire des jardins ouvriers.
Cahier 4, éd. l'Hermès, 1977.

Viala Ilonka - Jardins faimliaux en Seine Saint-Deins.
Bobigny, Direction Départementale de l'Equipement, 1993.
Vionnet Pierre - L'ordre et la variété : le paysage des jardins ouvriers.

Mémoire de DEA «Jardins, paysages, territoire». Ecole d'Architecture de Paris-la-Villette, 1995.

Virieu Claire de, Laroze Catherine - Un jardin pour soi. Arles, Actes Sud, 1996, 56 pages.

Wheeler William, Toussaint Laurence - Les plus beaux potagers de France. Du jardin ouvrier au potager de château. Paris, Somogy éditions d'art, 1999.

Weber Florence - Les apports sociologiques des jardins familiaux.
Colloque du 27 février 1996, Les jardins familiaux, un nouveau projet social.